

## **RÉUNION DU CONSEIL 7 DÉCEMBRE 2020**

Lundi, le 7<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020, une séance régulière des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à huis clos par vidéoconférence en raison de la Covid-19, à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;  
Mme Chantal Dansereau, conseillère;  
Mme France Bédard, mairesse;  
Mme Line Toupin, conseillère;  
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;  
M. Michel Croteau, conseiller;  
M. Patrice Moore, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

### **ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 2 novembre 2020
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 novembre 2020
5. Approbation des comptes et salaires
6. Affaires nouvelles
  - 6.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
    - a) Dépôt d'un avis de motion concernant le règlement numéro 2021-01-01 fixant le taux de taxation pour l'année financière 2021
    - b) Dépôt d'un projet de règlement numéro 2021-01-01 fixant le taux de taxation pour l'année financière 2021
    - c) Mandat à un vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020
    - d) Calendrier des séances régulières pour l'année 2021
    - e) Acceptation et autorisation de signature pour un protocole d'entente et d'une promesse d'achat-vente
    - f) Déploiement d'internet haut débit
  - 6.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
    - a) Refus d'adhésion au regroupement incendie
  - 6.3. TRANSPORT
    - a) Autorisation de dépense pour l'acquisition d'un camion de service

6.4. HYGIÈNE DU MILIEU

- a) Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019
- b) Mandat à la firme GéniCité pour des services professionnels en matière de vérification et de gestion des débordements d'eaux usées

6.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- a) Entente intermunicipale pour l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement
- b) Nomination de l'inspecteur en bâtiment

6.6. LOISIR ET CULTURE

6.7. AUTRES

- a) Sollicitation du Bulletin des Chenaux pour la parution de voeux de Noël

6.8. CORRESPONDANCES

6.9. Compte-rendu des dossiers des élus

6.10. Compte-rendu de la Mairesse concernant la dernière réunion de la MRC des Chenaux

6.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance

6.12. Période de questions diverses

6.13. Clôture de la séance

**2020-12-132**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 NOVEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 2 novembre 2020 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 2 novembre 2020.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2020-12-133**

**4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 novembre 2020 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 novembre 2020.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2020-12-134**

**5. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES**

Il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : Les chèques des déboursés du mois de novembre 2020 portant les numéros 11175 à 11177 auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2867 à 2883 inclusivement, pour une somme globale de 18 794,01 \$. Les comptes à payer portant les numéros 11178 à 11221 inclusivement et totalisant la somme de 57 008,34 \$. Les salaires de novembre s'élèvent à 11 997,56 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**6. AFFAIRES NOUVELLES**

**6.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1.a) DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-01-01 FIXANT LE TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021**

A-01-2021

Le conseiller, M. Patrice Moore donne avis de motion pour un projet de règlement numéro 2021-01-01 fixant le taux de taxes, les tarifs et les conditions de leur perception pour l'année financière 2021.

**6.1.b) DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-01-01 FIXANT LE TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021**

Le conseiller, M. Patrice Moore dépose un projet de règlement numéro 2021-01-01 fixant le taux de taxes, les tarifs et les conditions de leur perception pour l'année financière 2021.

**2020-12-135**

**6.1.c) MANDAT À UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT que l'article 966 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit nommer un vérificateur externe pour la vérification de ces livres comptables;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE mandater la firme comptable « Dessureault CPA et Associés inc. » pour procéder à la vérification de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, au coût de 6 815 \$, taxes non incluses. Tout travail supplémentaire sera au tarif de 105 \$ de l'heure.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2020-12-136**

**6.1.d) CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le

jour et l'heure du début de chacune;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du Conseil municipal pour l'année 2021 qui se tiendront le lundi. Toutes les séances débuteront à dix-neuf heures (19 h).

Lundi le 11 janvier 2021

Lundi le 1<sup>er</sup> février 2021

Lundi le 1<sup>er</sup> mars 2021

Lundi le 12 avril 2021

Lundi le 3 mai 2021

Lundi le 7 juin 2021

Lundi le 5 juillet 2021

Lundi le 2 août 2021

Lundi le 13 septembre 2021

Lundi le 4 octobre 2021

Lundi le 15 novembre 2021

Lundi le 6 décembre 2021

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2020-12-137**

**6.1.e) ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UN PROTOCOLE D'ENTENTE ET D'UNE PROMESSE D'ACHAT-VENTE**

CONSIDÉRANT que Constructions Lecours et Fils inc. souhaite acquérir le lot portant le numéro 6 100 298 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Champlain, appartenant à la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain, dans le but de procéder à un développement domiciliaire résidentiel;

CONSIDÉRANT que Constructions Lecours et Fils inc. désire exécuter des travaux municipaux (voirie, aqueduc et égout) sur ledit immeuble actuellement connu comme le lot numéro 6 100 298 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Champlain;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2020-11-05 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux en cours d'adoption, visant à permettre à la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain de conclure une entente permettant la réalisation de tels travaux sur l'immeuble concerné;

CONSIDÉRANT les modalités prévues dans le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT les modalités prévues dans la promesse d'achat-vente;

CONSIDÉRANT l'offre de Constructions Lecours et Fils inc. au montant de 50 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la Municipalité, conformément à ses pouvoirs habilitants, notamment à l'article 6.1 du *Code municipal*, peut vendre de gré à gré un immeuble qui lui appartient, à titre onéreux;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal approuvent, après études, le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux et la promesse d'achat-vente;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la vente du lot portant le numéro 6 100 298 du cadastre du

Québec, circonscription foncière de Champlain, tel que prévu dans ladite promesse d'achat-vente entre la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain et Constructions Lecours et Fils inc.;

D'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente relatif à des travaux municipaux entre la Municipalité et Constructions Lecours et Fils inc. selon le texte de ce protocole soumis au Conseil, aux conditions prévues à ce protocole, dont le fait que ce dernier ne pourra avoir effet qu'au moment de l'entrée en vigueur du Règlement numéro 2020-11-05 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

D'autoriser la mairesse, Mme France Bédard et la directrice générale, Mme Sandra Turcotte à signer tous les documents requis.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

### **2020-12-138**

#### **6.1.f) DÉPLOIEMENT D'INTERNET HAUT DÉBIT**

CONSIDÉRANT que les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à (IHV) et de mobilité dans les milieux ruraux;

CONSIDÉRANT que le programme (Branché pour innover) du gouvernement fédéral et le programme (Québec Branché) du gouvernement provincial, lancé en 2017, visaient à soutenir l'accès à internet haute vitesse (IHV) sur des réseaux fixes et sans-fil mobiles à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC des Chenaux n'a pu se qualifier entièrement à ces programmes, car ceux-ci comportaient des critères d'admissibilités qui désavantageaient plusieurs zones périurbaines (cartes de référence établies par le gouvernement fédéral selon des zones hexagonales de 25 km<sup>2</sup>, accès partiel au service 5-1 mégabits par seconde (Mbps), besoin de démonstrations techniques lourdes pour obtenir du financement);

CONSIDÉRANT que le dernier budget du gouvernement fédéral (Fonds pour la large bande universelle) annonçait une enveloppe de 1,7MM\$ pour l'amélioration des infrastructures (IHV) et mobiles en région sur treize (13) ans;

CONSIDÉRANT que le Fonds du CRTC, lancé récemment et alimenté par les fonds propres des télécommunicateurs, a pour but d'atteindre l'objectif de service universel de la disponibilité d'une connexion (IHV) d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tous les ménages canadiens ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération; tel que décrété par la décision CRTC 2016-496;

CONSIDÉRANT que le Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière, par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents, tout en rendant complètement inadmissibles au financement les hexagones où la présence d'un seul ménage desservi par une connexion 50-10 Mbps est relevée ou encore si le seul rayonnement d'un signal cellulaire est capté n'eût égard à sa qualité;

CONSIDÉRANT que ces cartes d'admissibilité et critères ne permettront pas de financer adéquatement l'atteinte d'une couverture de 100% des ménages puisque les télécommunicateurs n'auront pas d'intérêt économique à déployer leurs services sur de nombreuses communautés;

CONSIDÉRANT que les projets déposés dans le cadre du Programme Québec haut débit du gouvernement du Québec sont toujours en cours d'analyse;

CONSIDÉRANT que les nouveaux programmes des gouvernements fédéral et provincial devront permettre de combler cet écart qui défavorise les secteurs périurbains et communautés partiellement desservies;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain exige une couverture de 100% en internet haut débit de tous les ménages de son territoire, tant sur le plan des infrastructures filaires que mobiles;

CONSIDÉRANT que l'accès aux infrastructures filaires et mobiles est un enjeu de développement économique, social et touristique, sans négliger l'aspect sécurité publique pour ce qui est du service mobile pour la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain, ainsi qu'un important levier d'attraction et de vitalité pour une municipalité située à quelques dizaines de kilomètres d'un grand centre urbain;

CONSIDÉRANT que la MRC des Chenaux a adopté un Plan stratégique de développement durable 2017-2022 et que la priorité numéro un identifiée est l'accès en internet haute vitesse pour l'ensemble des citoyens de la MRC des Chenaux;

CONSIDÉRANT qu'une infrastructure filaire et mobile de qualité performante est essentielle pour la population de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain en raison du contexte actuel de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'une infrastructure filaire et mobile adéquate est indispensable pour les travailleurs et les étudiants étant dans l'obligation de demeurer à la maison pour effectuer leurs travaux et de poursuivre leurs études académiques;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir pour la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain et l'engagement des paliers gouvernementaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil municipal de Saint-Prosper-de-Champlain demande au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec d'agir dans les plus brefs délais afin de confirmer le déploiement de l'accès à l'internet haut débit et des services mobiles sur l'ensemble de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

## **6.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2020-12-139**

### **6.2.a) REFUS D'ADHÉSION AU REGROUPEMENT INCENDIE**

CONSIDÉRANT que la MRC des Chenaux, en collaboration avec les 7 municipalités concernées, a procédé à une étude détaillée en vue d'un possible regroupement des services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que cette étude a permis de bien cibler les problématiques à corriger;

CONSIDÉRANT que le service d'entraide intermunicipale en place s'est avéré très performant;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain ne participera pas à un tel regroupement.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

### **6.3 TRANSPORT**

**2020-12-140**

#### **6.3.a) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE SERVICE**

CONSIDÉRANT la vétusté du présent camion de service Ford F-150, de l'année 2004, acquit par la Municipalité en 2004;

CONSIDÉRANT le prix de rachat offert par le garage La Pérade Ford de Sainte-Anne-de-la-Pérade au montant de 400 \$, plus les taxes applicables;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser et de procéder à l'acquisition d'un camion de service Ford F-150 neuf, de l'année 2021, provenant du garage La Pérade Ford de Sainte-Anne-de-la-Pérade, au coût de 41 700,54 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la directrice générale, Mme Sandra Turcotte à signer les documents requis;

D'imputer cette dépense à même le fonds de roulement. Cette dépense sera remboursée sur une période de 7 ans.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

### **6.4 HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **6.4.a) DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2019**

La directrice générale, Mme Sandra Turcote, dépose à la table du Conseil le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019.

**2020-12-141**

#### **6.4.b) MANDAT À LA FIRME GÉNICITÉ POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN MATIÈRE DE VÉRIFICATION ET DE GESTION DES DÉBORDEMENTS D'EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation d'une étude afin de synthétiser les mesures correctrices effectuées par la Municipalité en vue d'enrayer les débits parasites occasionnant des débordements à son poste de pompage ainsi que l'émission de conclusions et-ou recommandations pour rencontrer leurs exigences.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE mandater la firme d'ingénieurs GéniCité de Trois-Rivières pour procéder à la vérification des mesures de corrections instaurées par la Municipalité ainsi que l'élaboration d'un rapport de synthèse concernant les mesures de gestion des débordements d'eaux usées;

D'autoriser la dépense de 9 500 \$, plus les taxes afférentes pour ledit mandat;

D'autoriser la directrice générale, Mme Sandra Turcotte à signer pour et au nom de la Municipalité, les documents requis;

QUE cette dépense sera payée à même le fonds général.

Vote demandé par Louis-Philippe Gravel

Adoptée

## **6.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**2020-12-142**

### **6.5.a) ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT que notre Municipalité a manifesté son intérêt à ce qu'une entente soit conclue avec la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement;

CONSIDÉRANT que le texte de l'entente à signer est soumis aux membres de ce Conseil et que ceux-ci s'en trouvent satisfaits;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Prospère-de-Champlain approuve le projet d'entente intitulé – Entente intermunicipale pour l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement;

QUE la mairesse et la directrice générale soient et sont, par la présente, autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2020-12-143**

### **6.5.b) NOMINATION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer Mme Stéphanie Boissinot au poste d'inspectrice en bâtiment pour l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement, tel que spécifié dans l'entente intermunicipale.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

## **6.6 LOISIR ET CULTURE**

### **6.7 AUTRES**

**2020-12-144**

### **6.7.a) SOLLICITATION DU BULLETIN DES CHENAUX POUR LA PARUTION DE VOEUX DE NOËL**

CONSIDÉRANT l'offre du représentant des ventes du journal Le Bulletin des Chenaux d'acheter une publicité dans le cahier spécial de la période des fêtes;

CONSIDÉRANT les coûts proposés :

150 \$ pour 1/8 de page couleur  
225 \$ pour 1/4 de page couleur  
350 \$ pour 1/2 page couleur

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'acheter une publicité à 150 \$ pour 1/8 de page couleur.



Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**6.8 CORRESPONDANCES**

**6.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS**

**6.10 COMPTE-RENDU DE LA MAIRESSE CONCERNANT LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAUX**

**6.11 AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE**

**6.12 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES**

**2020-12-145**

**6.13 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 19 h 21.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
France Bédard  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sandra Turcotte  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière